



Règlement de la consultation

Lycée général et technologique François Philibert DESSAIGNES
BP 20719 - 41007 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02 54 55 53 00

Date limite de dépôt des offres : lundi 4 novembre 2024 à 10h00

1 - Objet de la consultation :

La présente consultation porte sur la fourniture de VOLAILLE FRAICHE au cours de l'exercice de l'année civile 2025 pour le lycée Dessaignes à Blois.

2 - Procédure de la consultation :

Il s'agit de la procédure adaptée prévue par l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Les montants minima sont exprimés en euro pour chaque lot. Les quantités annuelles sont données à titre indicatif afin de permettre une valorisation de chaque offre.

Les offres sont rédigées en langue française et les prix en euro.

3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué de 2 lots :

- Lot 1 : volaille fraîche non transformée
- Lot 2 : volaille fraîche transformée

Le candidat peut présenter une offre pour un ou la totalité des lots.

Le candidat peut présenter des variantes en indiquant de manière explicite sur les tableaux de proposition de prix le produit proposé et le prix pratiqué pour ce produit.

4- Variantes

Le candidat peut présenter des variantes.

Les variantes seront présentées au moyen des tableaux de bordereaux de prix (BPU) dans des fichiers distincts identifiés « VARIANTE ».

Le candidat substituera dans son offre de base les produits pour lesquels il souhaite proposer une (des) variante(s). Toutes les lignes devront être renseignées.

Le candidat indiquera de manière explicite sur les tableaux de proposition de prix le produit proposé et le prix pratiqué pour le(s) produit(s) pour le(s)quel(s) il proposera une (des) variante(s).



5 - Approvisionnement en produits durables et de qualité

Outre ceux demandés explicitement au bordereau, le candidat aura la faculté de proposer des produits permettant à l'acheteur de satisfaire aux obligations en matière d'approvisionnement en produits durables et de qualité en vertu des dispositions des alinéas 2 à 8 du paragraphe I de l'article L.230-5-1 du code rural et de la pêche maritime issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite loi Egalim et de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Ces produits seront identifiés sur le bordereau de prix unitaires (BPU) par les mentions suivantes portées dans la colonne intitulée « MENTION EGALIM » :

- AB : produits issus de l'agriculture biologique
- LR : produits bénéficiant d'un Label Rouge
- AOC : produits sous appellation d'origine contrôlée
- AOP : produits sous appellation d'origine protégée
- IGP : produits bénéficiant d'une indication géographique
- STG : produits bénéficiant d'une spécialité traditionnelle garantie
- ETHIQ : produits issus du commerce équitable au sens de l'article 60 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises
- HVE : produits bénéficiant de la mention « issu d'une exploitation à haute valeur environnementale »
- PD : produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- RUP : produits bénéficiant du logo région ultrapériphérique
- FERM : produits bénéficiant de la mention « fermier » ou « produit à la ferme » ou « produit de la ferme »

6 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité est de quarante cinq jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7 - Retrait du dossier de consultation :

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, l'ensemble du dossier de consultation peut être consulté et téléchargé sur le profil d'acheteur du lycée : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

8 -Condition d'envoi des propositions :

Le dossier comprend les pièces suivantes renseignées et signées par le responsable habilité de l'entreprise et en veillant à respecter les règles de nommage des fichiers définies dans la colonne de droite du tableau ci-dessous (XXXXXX : nom de l'entreprise candidate) :



Pièces à produire :	Nommage du fichier
L'acte d'engagement signé, le bordereau de prix unitaire (BPU) dûment rempli en respectant le conditionnement demandé et l'annexe financière au format ".pdf" (1)	BPU A06-25-XXXXXX.pdf
L'acte d'engagement signé, le bordereau de prix unitaire (BPU) dûment rempli en respectant le conditionnement demandé et l'annexe financière au format ".xlsx" ou ".xls" (1)	BPU A06-25-XXXXXX.xls
Le tarif général pour la famille de produits faisant l'objet du marché	TARIF A06-25-XXXXXX.pdf
Le cas échéant, le catalogue des produits répertoriés au tarif général pour la famille faisant l'objet du marché	CATALOG A06-25-XXXXXX.pdf
les fiches techniques des produits figurant au bordereau	FT_A01 A06-25-XXXXXX (1 fichier par lot; ne pas dépasser 200 Mo par fichier)
le formulaire DC1 (ou DUME*) ATTENTION : cocher la case en rubrique F1	DC1 A06-25-XXXXXX
un certificat d'absence d'OGM	OGM A06-25-XXXXXX

(1) L'offre y est exprimée de façon claire sans abréviation.

(*) Le formulaire DUME doit être déposé à l'adresse :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Identifiant DUME : aks7kmkk

Fiche pratique « Compléter un DUME » : cliquer [ICI](#)

Le dossier sera transmis par voie électronique UNIQUEMENT sur le profil d'acheteur du lycée <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> avant le lundi 4 novembre 2024 à 10h00.

Aucun autre mode de transmission ne sera admis.

Les offres parvenant après la date limite ne sont pas retenues.

9- Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être transmise à l'acheteur dans les mêmes délais sur support papier ou sur support physique électronique (CD, CD-Rom, clé USB) : ce dernier devra être placé dans un pli cacheté portant la mention :

Marché A06-25
Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR
Lycée François Philibert DESSAIGNES
BP 20719 - 41007 BLOIS CEDEX

L'enveloppe est confiée à une entreprise de service postal ou déposée au lycée. Il ne sera pas délivré de récépissé.



La copie de sauvegarde ne sera consultée et traitée que dans les conditions prévues par l'article R2132-11 du code de la commande publique.

10- Documents complémentaires

Le candidat retenu devra être en mesure de produire à l'acheteur dans le délai qui lui sera indiqué les documents mentionnés aux articles R2143-3 et suivants, à savoir:

- une attestation de régularité fiscale
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions
- un extrait Kbis ou équivalent
- un certificat d'assurances couvrant les risques professionnels

Si ces documents sont disponibles par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, le candidat fera figurer dans le dossier de candidature (formulaire DC1, rubrique F2 ou dans le DUME) toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace à condition que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

11 - Jugement des offres

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères classés et pondérés de la manière suivante :

- La qualité des produits : 60%
 - Qualité appréciée par examen d'un échantillon significatif des fiches techniques et/ou par dégustation des produits échantillonnés : 40 %
 - Proportion dans l'offre de produits porteurs de signes de qualité au sens du I de l'article L230-5-1 du code rural et de la pêche maritime : 20%
- Le prix : 40%
 - Coût portion du produit (références figurant au BPU) : 35 %
 - Remise consentie sur le tarif général : 5 %

12 - Renseignements

Toute demande d'information d'ordre administratif ou technique devra être formulée prioritairement via le profil d'acheteur ou, en cas de dysfonctionnement de celui-ci ou de difficulté de prise en mains, auprès de Dominique RASSE par téléphone, 02.54.55.53.00 ou par mail à restauration.dessaaignes@ac-orleans-tours.fr

Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de candidature et ayant laissé leurs coordonnées.